



Grilles des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 en accueil de loisirs pour les 4/11 ans du territoire de l'Aillantais

La fréquentation d'un accueil de loisirs du territoire nécessite au préalable d'avoir adhéré à l'association gestionnaire du service. Cette adhésion est valable pour l'ensemble des structures d'accueil de loisirs des 4/11 ans.

accueil périscolaire (avant/après l'école)							
Tranches Quotients en euros (QF)	T1	T2	T3	T4	T5	T6	
	<449	450<QF<649	650<QF<899	900<QF<1299	1300<QF<1699	1700<QF	
Forfait	matin	1	1.25	1.5	1.6	1.8	1.9
	soir *	2	2.25	2.5	3	3.5	3.75

*le goûter est compris dans le tarif.

accueil extrascolaire (vacances) et périscolaire à la journée (mercredi)						
Tranches Quotients en euros (QF)	T1	T2	T3	T4	T5	T6
	<449	450<QF<649	650<QF<899	900<QF<1299	1300<QF<1699	1700<QF
Forfait journée avec repas	6.50	8.50	11	13	14.5	16
½ journée avec repas *	3.25	4.25	5.50	6.50	7.25	8
½ journée sans repas	1.65	2.65	3.90	4.90	5.65	6.40
Forfait semaine**	29.20	37.20	47.20	55.20	61.20	67.20

À titre informatif, le prix du repas est de 3.20€

*matin+repas ou repas+après-midi (horaires d'arrivée ou de départ à déterminer en fonction de l'organisation de chaque centre) : **demande une modification de votre règlement intérieur**

**présence de l'enfant 5 jours consécutifs d'une même semaine (du lundi au vendredi).

À savoir : 5 jours payés 4 en incluant le prix du repas du 5^e jour. À noter que si une semaine comporte un jour férié, le forfait semaine ne s'applique pas.

Réduction pour les fratries de 3 enfants : réduction de 10% sur le nombre de jours fréquentés par 3 enfants ou plus d'une même famille.